

La désertification du territoire : 1954-1990 *

Louis Chauvel

*Département des études de l'OFCE
Cellule de sociologie*

La thématique de la « désertification » représente un des enjeux majeurs de l'aménagement du territoire, même si elle est utilisée de façon indue, souvent, comme argument propre à dramatiser le débat. Si toutefois la « désertification » est définie comme dépopulation des espaces peu denses, cet argument n'est pas, pour autant, dénué de réalité : une dizaine de départements faiblement peuplés — la Creuse en est l'exemple le plus flagrant — est en effet en état de déclin rapide de population depuis 1918.

Cette dépopulation est liée, le plus souvent, à la conjonction de caractéristiques telles que la ruralité profonde, un système productif où l'agriculture représente une proportion importante de l'emploi, un excédent naturel faible et une émigration élevée.

L'élément mis en évidence, ici, est le lien durable — sur plus de trente ans — entre emploi et population. Un modèle, illustrant l'interaction entre emploi, migration et accroissement naturel de 1962 à 1990, met en évidence le cercle vicieux dans lequel les espaces en déclin sont enfermés : un département en perte d'emploi perd sa population (qui émigre), et la perte de population se solde (à moyen terme) par une situation de l'emploi moins favorable encore.

L'évaluation du nombre d'emplois à créer dans les départements en difficulté pour briser la boucle du cercle vicieux permet de penser que le maintien à flot des départements en difficulté exigerait — si réellement il est vu comme un objectif prioritaire de l'aménagement du territoire — des efforts bien modestes.

La thématique de la désertification du territoire et de ses causes soulève la question de l'évolution, sur le long terme, des départements français. La dépopulation de certains départements ⁽¹⁾ est inquiétante, tout

* Cet article est issu d'une recherche menée avec Denis Stoclet. J'adresse mes remerciements à Jacques Le Cacheux, pour de fructueuses discussions ayant permis une précise mise au point de certains arguments d'économie politique.

(1) L'analyse a porté uniquement sur les départements hors Ile-de-France, puisque cette région connaît une spécificité que chacun lui accordera : des évolutions erratiques sur la période, au gré des orientations des marchés et des politiques immobilières, un redécoupage intervenu en 1964, qui nuisent à toute comparaison.

particulièrement lorsque ces derniers comptent déjà parmi les moins peuplés, et fait contraste avec la dynamique de quelques autres dont la croissance, comparée à la moyenne nationale, est prodigieuse.

De 1954 à 1990, les deux situations extrêmes sont représentées par la Creuse et par le Var, le premier département ayant vu sa population diminuer de 24 % et le second augmenter de 98 %. Un tel rythme de croissance (ou de déclin) conduirait, en un siècle de poursuite de la tendance, à une diminution de moitié de la population de la Creuse, et à une multiplication par six de la population du Var ! Ces extrapolations sont présentées simplement pour fixer des ordres de grandeur, puisque la population de la France a elle-même augmenté de façon considérable entre ces deux dates ⁽²⁾. La décimation de la population de la Creuse est d'autant plus dramatique qu'elle n'a pas profité de l'augmentation générale de la population française — si rien n'est fait, son avenir est plus sombre que son passé. La population du Var, en revanche, a profité de l'expansion de la population française à un rythme qu'elle ne saurait que difficilement connaître à l'avenir.

Ce sont donc là des phénomènes majeurs ; même si, de ce tableau, l'on ne retient la plupart du temps que la « désertification » du territoire, de l'autre côté, la croissance intense de la population d'autres départements suggère une dynamique économique soutenue dont on souhaiterait connaître les ressorts véritables.

Quid de la désertification

La dépopulation, comme la faible densité, ne signifie pas, à soi seule, désertification. Certains départements très denses, comme le Nord et les Bouches-du-Rhône — sans parler de Paris, dont la situation est exceptionnelle —, ont connu de 1982 à 1990 une croissance proche de zéro, et la Meurthe-et-Moselle a perdu près de 1 % de sa population. On ne peut, pour autant, parler de désertification : si problème il y a, il est d'ordre social et non géographique ; en Meurthe-et-Moselle, même si la population décline, elle continue de peupler densément le territoire, alors que dans la Meuse, le vide humain qui s'instaure n'est en rien propice à un repeuplement futur.

(2) Les départements de province ont eux-mêmes crû de 29 %, ce qui, cumulé sur un siècle au même rythme, correspond à un doublement de la population. Une prolongation de la fécondité à 1,8 enfant par femme, qui fournit la base du scénario moyen de croissance de la population française, et la croissance tendancielle de l'espérance de vie nous fait culminer à 65 millions de Français à l'horizon 2020. Dans l'hypothèse de croissance zéro de la population française, sur un siècle, la situation de la Creuse correspondrait à l'amputation des trois-quarts de sa population, et un triplement pour le Var.

D'un autre côté, les Alpes-de-Haute-Provence ou les Hautes-Alpes, avec respectivement 17 et 19 habitants par kilomètre-carré en 1982 (la moyenne française étant de 100) ont connu une croissance considérable (respectivement 10 et 8 % de croissance entre les deux derniers recensements) ; ces espaces peu denses connaissent une revitalisation indubitable.

Il s'agit de quantifier de façon acceptable la notion de désertification, et de mettre au point une échelle de priorité prenant en compte le double aspect de la dépopulation et de la faible densité, dont le cumul est caractéristique de la désertification. Un tel indicateur doit réduire à une seule échelle deux réalités indépendantes, et doit donc s'apparenter à la somme pondérée de deux termes. La création d'une variable unique pour synthétiser la superposition de deux phénomènes distincts admet toujours une infinité de solutions ; comme il faut trancher, nous avons accordé un poids identique aux deux aspects, en considérant la somme des deux variables centrées-réduites, c'est-à-dire la distance de chaque département à la moyenne française, distance rapportée à l'écart-type de la répartition des densités d'une part et de la croissance de la population de l'autre⁽³⁾. Ainsi, à densité égale, un département qui perd sa population est prioritaire ; à croissance de population égale, le département le moins dense a la priorité. La superposition des deux handicaps (c'est typiquement la situation de la Creuse) conduit aux priorités maximales dans le cadre d'une politique de lutte contre la désertification.

Cet indicateur permet de repérer les départements handicapés par une décroissance de leur population, et par leur faible densité. Il apparaît à l'évidence, au travers des cartes, que les départements les plus mal lotis se situent en majorité sur le Massif central. Pourtant, il s'agit de ne pas oublier que de 1962 à 1990, des changements importants sont intervenus. Si l'Ariège et les Hautes-Pyrénées continuent de se trouver en situation défavorable, le Midi améliore sa position. En revanche, nombre de départements à l'est du Bassin parisien se trouvent en situation de plus en plus critique : les risques de désertification remontent vers le nord du Massif central et s'orientent vers les départements ruraux des Ardennes, de la Lorraine et du Massif vosgien.

Ces cartes mettent en évidence les départements effectivement menacés de désertification (simultanéité du déclin de la population et d'une densité insuffisante). Elles montrent aussi que, si les problèmes propres au Massif central ne sont pas nouveaux, mais plutôt une structure du territoire français depuis près d'un siècle, ces problèmes tendent à se déplacer vers le nord-est. Il se peut fort bien que, demain, ce soit l'est du Bassin parisien qui fasse l'objet de nos préoccupations. Quant au

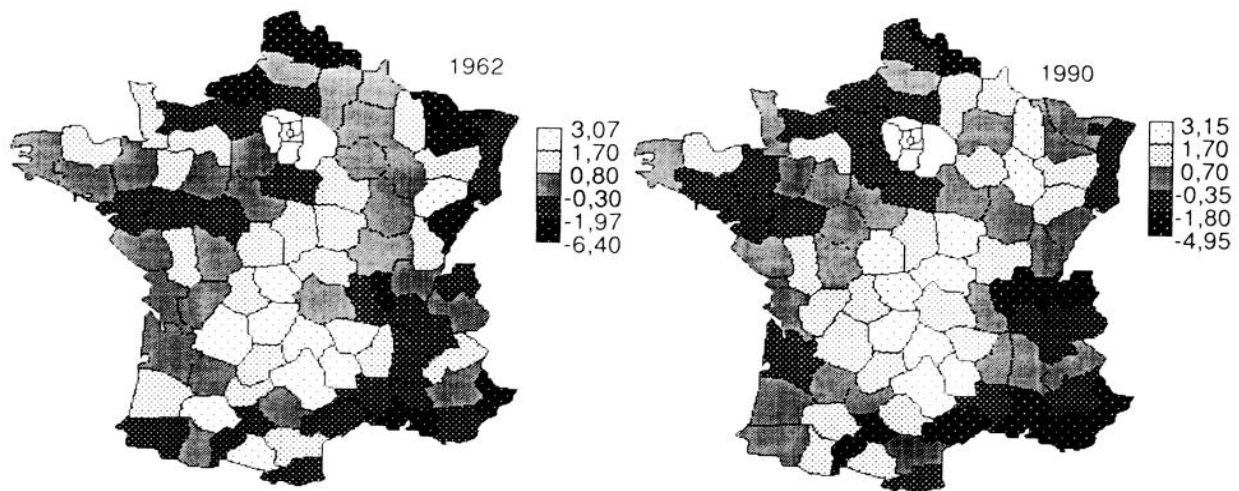
(3) La formule est :

$$\text{priorité} = - \left(\left(\frac{\text{DENSITÉ} - \mu (\text{DENSITÉ})}{\sigma (\text{DENSITÉ})} \right) + \left(\frac{\Delta \text{ POPULATION} - \mu (\Delta \text{ POPULATION})}{\sigma (\Delta \text{ POPULATION})} \right) \right)$$

où μ est la moyenne et σ l'écart-type de chaque variable considérée.

Midi, les départements les plus mal lotis ont eu tendance à améliorer leur position : les Hautes-Alpes se sont rétablies, faisant du sud-est de la France une zone intégralement privilégiée ; l'Aude, les Landes, la Dordogne se sont extirpées d'une situation anciennement désastreuse, tirant une dynamique de croissance du retour au pays de retraités naguère partis dans le nord. La Bretagne orientale connaît un essor indubitable au regard du passé, montrant bien que l'Arc atlantique ⁽⁴⁾ n'est en rien une zone en voie de marginalisation : les problèmes sont bien ceux de l'intérieur du territoire français, et de rares départements riverains de la Manche.

1. Cartes des priorités en 1962 et en 1990



Source : INSEE, calculs OFCE.

Note : L'indicateur de priorité prend des valeurs positives pour les départements en difficulté.

L'ensemble des cartes que nous considérons distinguent, en clair, les 10 départements les moins avantagés ; en moyen-clair, les 20 départements suivants dans l'ordre du moindre avantage. En sombre, nous trouvons les 10 départements dans la situation la plus favorable, en moyen-sombre, les 11^e à 30^e départements les mieux lotis. Les seuils des cartes (sont indiqués aussi le minimum et le maximum des intervalles) varient donc en fonction de ces choix.

Question de maillage

Les données relatives à l'évolution du territoire sont, sans exception, dépendantes du niveau de découpage choisi, en d'autres termes, du maillage. Les données sur lesquelles nous nous fondons, dans ce travail, sont relatives aux départements. D'autres niveaux de découpage existent pourtant : la région (22 éléments), d'une part, et, d'autre part, au nombre des découpages infra-départementaux, le bassin d'emploi (365 zones), le canton (3 489), la commune (36 436). Des travaux sur la dynamique du territoire recouvrent partiellement les nôtres, à des niveaux de maillage plus fins : par

(4) Il s'agit de l'effet de thalassotropie, d'attraction du littoral, que l'on retrouve aussi aux Etats-Unis. Voir (Dirn, 1993).

exemple, Alain Jacquot et Dominique Rajaonarison ⁽⁵⁾ ont mené un travail sur la répartition et l'évolution de l'emploi entre 1975 et 1990 dans les bassins d'emploi, mettant en évidence le fait que, entre 1982 et 1990, le nord du Massif central, les contreforts des Pyrénées, la Bretagne occidentale, le sud de la Basse-Normandie et l'ensemble de l'Arc industriel, une fois tenu compte des différences sectorielles de l'emploi, sont en très mauvaise posture ; Jean-Claude Bontron ⁽⁶⁾, parmi ses nombreuses analyses sur les cantons français, a publié une carte de leur croissance démographique depuis 1975 ; en outre, les données par commune sont de plus en plus souvent utilisées, tout particulièrement par Hervé Le Bras (voir *infra*), dont une carte figure dans le *Document introductif* du Débat pour l'aménagement du territoire (p. 17) de la Documentation française.

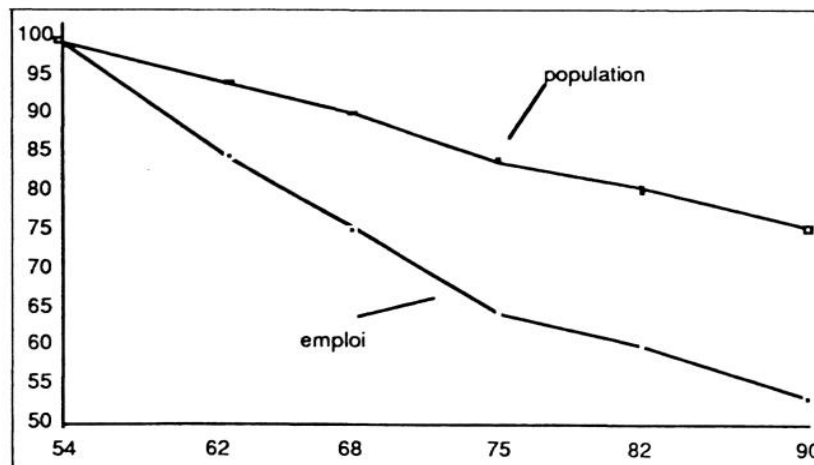
Selon le maillage choisi, on constate que les représentations et résultats peuvent varier sensiblement : la dynamique fantastique de la Haute-Garonne (+ 100 000 habitants entre 1982 et 1990, soit une croissance de 12 % de sa population en 8 ans) est en fait la croissance exclusive de la métropole toulousaine, alors que la partie pyrénéenne du département, au sud, connaît un déclin de population léger mais réel. Ce sont des effets de disparité infra-départementale que nous n'abordons pas dans notre travail, faute de pouvoir disposer de données cantonales ou communales relatives à l'accroissement naturel et aux migrations sur une période suffisamment longue. Il reste que le modèle auquel nous parvenons pourrait à l'avenir s'appliquer à tel ou tel découpage territorial infra-départemental, et mettre ainsi en évidence la nécessité de soutenir des cantons en récession insérés dans des départements dynamiques. Malgré ces problèmes de maillage, lorsque la plupart des cantons d'un département sont en mauvaise posture, il est bien rare que le département pris en entier soit florissant, et si l'on n'assure pas au département dans sa globalité un minimum de croissance, peu nombreuses seront alors les communes dynamiques au sein de ce département. Le choix du maillage reste susceptible de soulever quelques paradoxes (Le Gléau, 1994).

La mise en évidence de ces priorités territoriales soulève la question des remèdes susceptibles d'y être apportés. En effet, soit on considère une fois pour toutes que la disparition de la population de certaines parties du territoire n'est pas en soi un problème, et alors il est incohérent de s'inquiéter des difficultés démographiques des espaces ruraux profonds, illogique d'en faire un argument politique à quelque fin que ce soit, et injuste d'en tirer l'occasion d'émettre des vœux-pieux de toute nature, soit alors il s'agit de trouver une politique adaptée de gestion de ces espaces prioritaires. La première ligne d'approche — le report à une date ultérieure d'une solution positive face au problème de la désertification —, nous le verrons, fut suivie au long des trente dernières années. La conséquence de cette absence de politique adaptée se lit dans les statistiques du recensement. L'exemple de la chute libre d'un département-laboratoire de la dépopulation, la Creuse, est parlant : il perd en 36 ans près de la moitié de ses emplois et le quart de sa population.

(5) Voir (Jacquot et Rajaonarison, 1993).

(6) Voir (Bontron, 1993).

2. Emploi et population dans la Creuse (indice 100 = niveau de 1954)



Source : INSEE, calculs OFCE.

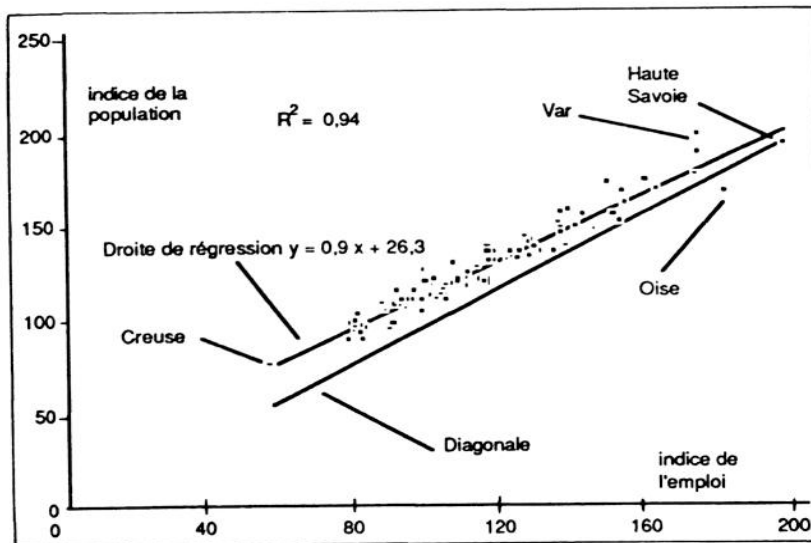
Lien entre population et emploi

Rappelons avec insistance le lien qu'entretiennent population et emploi. Certains départements — dont le Var — sont réputés n'attirer que des retraités et ne pas créer d'emploi ; l'hélio- et le thalassotropisme ne sont pas une croissance de population simplement reliée à la retraite et au loisir, mais bien à l'activité. Il est indubitable que cette croissance des emplois n'est pas sans lien avec l'installation ou le passage saisonnier de consommateurs aisés, mais l'emploi est effectivement au rendez-vous.

Si nous examinons la corrélation entre la croissance de l'emploi et celle de la population entre 1954 et 1990, nous trouvons un lien particulièrement fort. Le coefficient de régression R vaut 0,97, correspondant à un R-carré de 94 %, signifiant que seule une part résiduelle de 6 % des évolutions ne sont pas reliées ⁽⁷⁾ à l'emploi. La droite de régression se situe au dessus de la diagonale : la population française a crû plus rapidement que les emplois, *via* l'allongement de la vie humaine, l'abaissement de l'âge de départ en retraite, l'allongement de la durée des études, mais aussi l'accroissement du taux de chômage. Seule l'Oise se situe sous la diagonale, puisque ce département s'est peuplé, avant tout, d'actifs employés. La pente de la droite de régression est inférieure à 1, signifiant qu'une forte décroissance de l'emploi se solde par une moindre décroissance de la population. C'est l'effet « retard », qui veut que, dans

(7) A ce stade, cette corrélation n'a en aucune façon la prétention de mettre en évidence une causalité quelconque. En revanche, elle illustre le fait que, en trente-six ans, les variations de l'emploi et celles de la population ont été orientées dans le même sens, avec une intensité comparable.

un département en décline de l'emploi, une part moins que proportionnelle de la population quitte le pays (retraite sur place, résistance ou refus de quitter le département, etc.). Un tel résultat ne signifie pas que l'emploi est la cause de la population ; nous verrons par la suite que le lien est double : une croissance de l'emploi supérieure à la moyenne conduit à l'immigration, et la croissance de population contribue à renforcer l'emploi.

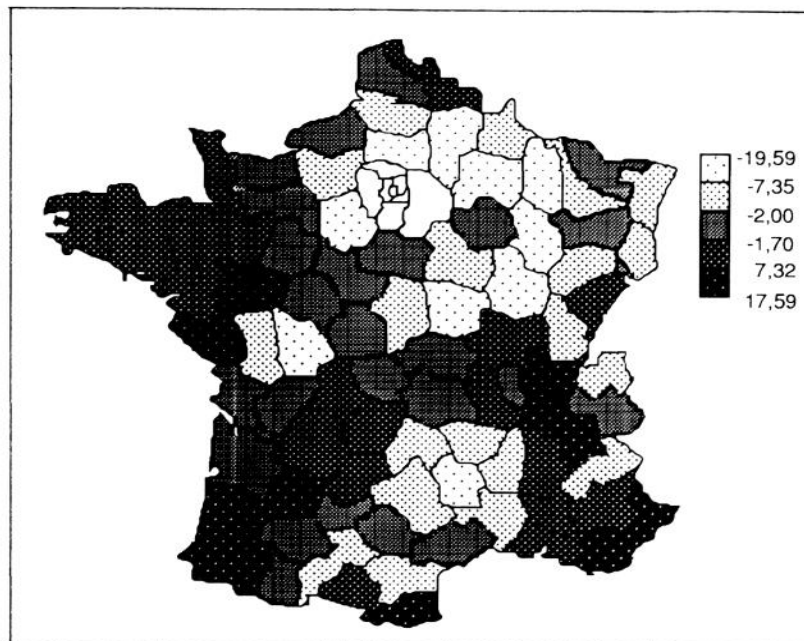


Source : INSEE, calculs OFCE.

3. Croissance de l'emploi et de la population entre 1954 et 1990 (indice 100 = niveau de 1954)

L'analyse du résidu (de l'évolution de la population non-liée à l'emploi), département par département, révèle l'attachement relatif, ou l'attraction relative des différents départements au long de la période. Le Bassin parisien, l'Arc industriel nord-est (hors département du Nord), l'auréole cévenole, et moins nettement, Vienne et Deux-Sèvres, sont caractérisés par une croissance de population moins rapide que celle de l'emploi (ou par une décroissance démographique supérieure à celle de l'emploi). Inversement, la façade atlantique, le Grand-ouest, le Sud-ouest, le département du Nord et l'Axe rhodanien attirent entre 1954 et 1990 plus que ne le justifie l'emploi. Ces phénomènes relèvent soit de l'attractivité climatique, soit de l'enracinement territorial : le Nord, par exemple, conserve sa population en dépit des carences de l'emploi ; le chômage y est préféré à l'émigration ; la Méditerranée attire plus encore que ne le justifie l'emploi, ce qui, une fois encore, implique un chômage structurellement plus fort que pour la moyenne nationale. L'est de la France, moins attachant, perd sa population qui préfère partir plutôt que de chômer en Lorraine ; le Massif central se caractérise, quant à lui, par une émigration forte et un chômage inférieur ou égal à la moyenne française, montrant ainsi que les problèmes de population départementale ne peuvent se juger simplement à l'aune du chômage (ou du RMI), qui caractérise plutôt un refus d'émigration ou provient d'une sur-immigration.

4. Carte
des résidus
de la croissance
emploi-population
(en % cumulés
sur la période)



Source : INSEE, calculs OFCE.

Il faut répéter que les résidus sont faibles : au nombre des cas extrêmes, pour lesquels le résidu est le plus important, nous trouvons le Var où la population croît de 97 % alors que l'emploi n'en eût justifié « que » 80 points ; 17 points de la croissance de la population du Var proviennent d'autres motifs que l'emploi (de la retraite, d'une part, du chômage de l'autre, et d'une plus faible activité des femmes) ; l'Oise, autre cas aberrant, voit sa population croître de 67 %, et « rate » ainsi de 19 points une croissance de population, justifiée par l'intensité des créations d'emploi, qui eût été de 86 %. Ce sont deux cas extrêmes, aberrants et explicables par la situation géographique, le Var ayant profité de l'augmentation numérique et de l'aisance croissante des retraités, et l'Oise de la dynamique de déserrement des actifs d'Ile-de-France, qui débordent de l'orbite parisienne. Il reste que la part la plus importante de la croissance de ces deux départements est reliée à l'emploi. Pour un département plus « normal », le Nord, la population croît de 20 % alors que l'emploi n'en justifie que 14 ; outre la part plus importante de la population mineure (suite à la natalité structurellement élevée du département) qui est un facteur explicatif, beaucoup de chômeurs et de pré-retraités sont restés, effet vraisemblable de la force du tissu d'interrelation populaire traditionnelle qui caractérise le bassin minier. L'effet majeur reste bien la liaison population-emploi, illustrée par le fait que, sauf exception, avec une perte d'emploi supérieure à la moyenne nationale, un département perd sa population, et que sans croissance de la population, l'emploi est amené à stagner ou bien à régresser, *via* la décrue du marché intérieur, sauf à briser la boucle du cercle vicieux.

Ce constat du lien emploi-population sur le long terme offre une *description* de long terme, et non un *processus* de moyen terme, destiné à prévoir l'évolution de la population et de l'emploi, de concert, en fonction d'un passé plus ou moins récent (par exemple, entre deux recensements).

Les processus de moyen terme de la population

Les compositions de la démographie et des migrations

La croissance de la population se compose de deux termes : taux d'accroissement naturel (naissances moins décès, rapportés à la population initiale), taux du solde migratoire (arrivées moins départs du département rapporté à la population initiale). Le premier terme est un effet démographique ; le second, migratoire, est fonction de l'attraction du territoire.

1. Composantes de la croissance de la population départementale

Période	croissance de la population		dont accroissement naturel		dont migrations	
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type
1962-68	0,90	0,83	0,55	0,35	0,35	0,82
1968-75	0,63	0,64	0,39	0,36	0,24	0,56
1975-82	0,47	0,52	0,23	0,34	0,24	0,54
1982-90	0,40	0,55	0,21	0,33	0,19	0,53

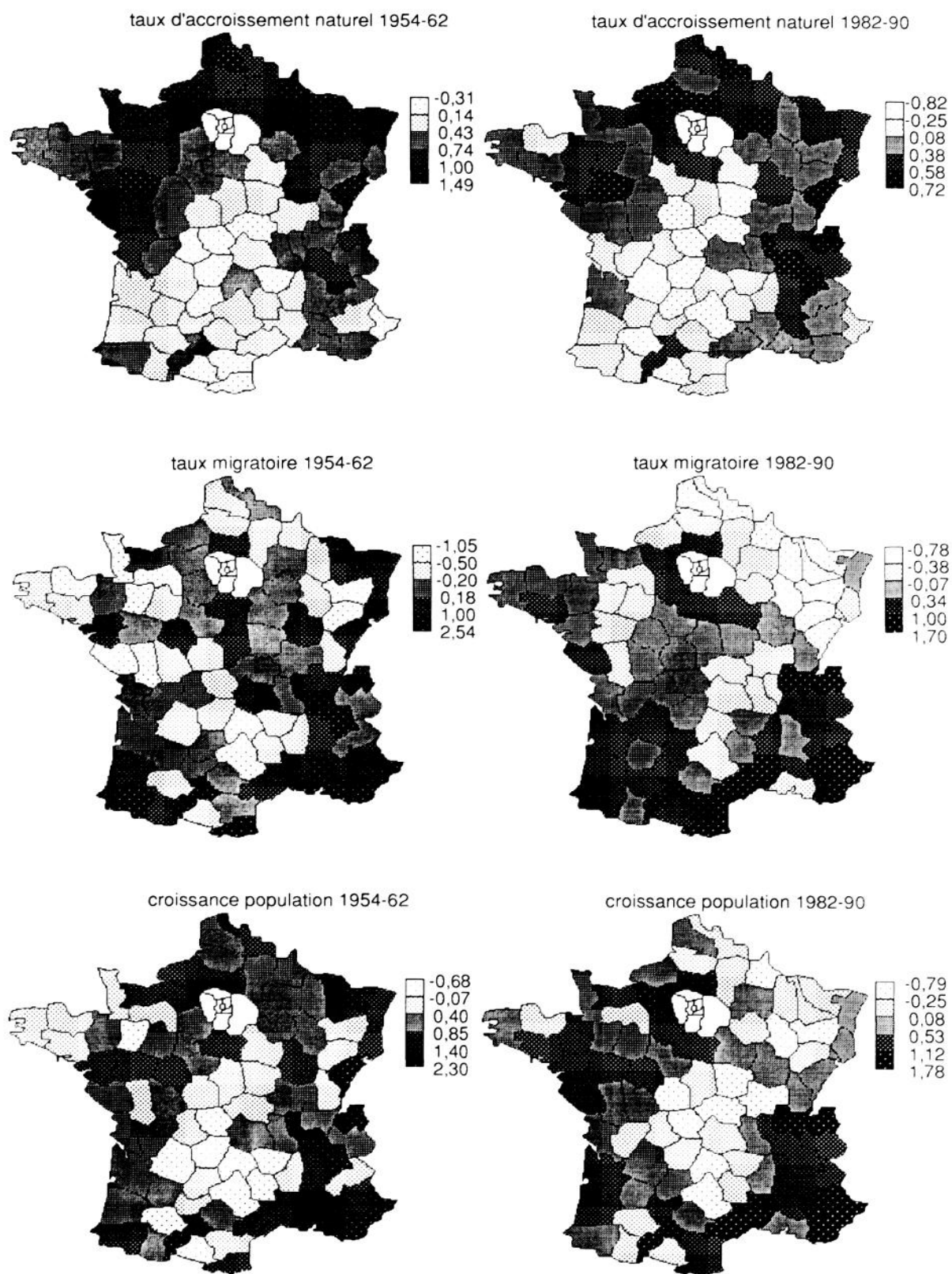
Source : INSEE, calculs OFCE.

La population départementale croît de moins en moins rapidement (les migrations venues de l'étranger⁽⁸⁾, de par leur contrôle intensifié depuis la crise, se tassent, et les gains démographiques, *via* la diminution de la fécondité, s'amenuisent, mais l'augmentation de l'espérance de vie continue d'avoir un effet positif sur la croissance de la population). D'autre part, entre les départements en forte croissance et les départements en récession de population, l'écart tend à diminuer⁽⁹⁾. Pourtant, cette diminution de l'écart *relatif* (les départements les plus mal lotis se rapprochant de la moyenne) ne signifie pas une amélioration *absolue* de leur situation : la croissance de la population étant moins favorable pour tous,

(8) Par migration, au long de cet article, nous entendons migrations départementales : entrées moins sorties de population dans le département. Les entrées (mais aussi les sorties) peuvent être le fait, indifféremment, de Français ou d'étrangers. Notons qu'entre 1982 et 1990, 8 millions de résidents en France ont changé de département (Desplanques, 1993 b), alors que les flux migratoires avec les DOM-TOM et l'étranger ont apporté un solde de 490 000 résidents supplémentaires ; les migrations interdépartementales que nous considérons sont donc à plus de 90 % le fait de résidents, très majoritairement français. Malgré ce caractère essentiellement français des migrations départementales, l'immigration en France d'étrangers conduit à rendre strictement positive la somme des soldes migratoires départementaux ; ces migrations départementales ne sont pas, ainsi, à somme nulle, mais dégagent un excédent positif (il serait nul si la France était fermée au reste du monde).

(9) Une mesure acceptable de cet écart est donnée par l'écart-type.

5. Cartes de l'accroissement naturel, des migrations et de la croissance en 1954-62 et 1982-90 (en % annuel moyen)



Source : INSEE, calculs OFCE.

les départements les plus mal lotis perdent toujours autant leur population. L'écart *migratoire* possède la propriété de diminuer relativement dans le temps ; c'est à une moindre différence d'attractivité et de répulsivité que nous sommes confrontés. Il reste que, en termes d'écarts entre départements, l'effet migratoire prime encore largement l'effet démographique : l'est du Bassin parisien peut être plus prolifique que la moyenne française, il ne compensera pas l'effet des émigrations.

La composition des effets migratoires et des effets démographiques pose problème : certains départements profitent simultanément des migrations et de l'accroissement naturel (Haute-Garonne), d'autres subissent des pertes sur le premier et le second facteur (Allier), d'autres encore rattrapent un handicap par un avantage sur l'autre facteur (Pas-de-Calais). Il s'agit de repérer les effets de composition, et leur agencement dans le temps.

L'accroissement naturel de 1962 opposait la France du nord à celle du sud : le Grand-ouest, la Haute-Normandie, le nord du Bassin parisien, l'Arc industriel composaient la France jeune et féconde. Une écharpe d'accroissement naturel proche de la moyenne s'étendait le long de l'Axe rhodanien et s'engageait vers le Midi. Le Massif central et le sud-ouest brillaient par un accroissement naturel des plus faibles : population âgée et culture déjà installée de la famille à deux enfants. Les flux migratoires, quant à eux, agissaient au profit des départements de l'Arc industriel, des départements-capitales de région et, plus généralement, des Midis côtiers. Le sud du Massif central émigrail, comme l'ensemble des arrières-pays. La comparaison avec 1990 permet de voir les stabilités structurelles et les grands changements : l'accroissement naturel a « descendu » le Rhône jusqu'en Méditerranée, où la situation démographique est revenue dans la moyenne — signe que le peuplement de la façade méditerranéenne n'est pas simplement le fait de retraités, mais bien, aussi, d'actifs apportant leur fécondité. Un accroissement naturel déficitaire handicape sur toute la période le Massif central et le Midi, mais un Midi qui tend à « remonter » vers le littoral atlantique : si Bordeaux et Toulouse améliorent leur situation démographique, les Charentes, la Vendée et la Bretagne connaissent une baisse de fécondité, liée partiellement à la diminution de la part des agriculteurs, et au contrôle accru des naissances ⁽¹⁰⁾.

Les flux migratoires de 1990 mettent en évidence une structure forte du territoire : l'Arc industriel du nord-est se vide littéralement, et le pourtour côtier Breton attire de nouveau, ou perd moins sa population.

(10) Cette situation n'est pas sans lien avec la dynamique du changement social intervenu entre 1968 et 1990 : le sud-ouest et la façade atlantique, qui étaient lors des trente glorieuses au nombre des espaces peu développés et excessivement ruraux, ont opéré un substantiel rétablissement avec la crise, en investissant plus dans la formation de la population et l'élévation du niveau culturel général ; cette mutation culturelle et la tertiarisation poussée de l'ouest fut plus rapide que dans les régions anciennement favorisées par l'industrie ; cette amélioration des conditions relatives du sud-ouest, de la façade atlantique et de la Bretagne s'est accompagnée d'un contrôle des naissances renforcé, d'une transformation des modèles familiaux et d'une diminution sensible de la fécondité. Ce phénomène d'accélération du changement social comparé entre les régions est analysé dans (Dirn et Chauvel, 1994).

Le Massif central améliore sa situation, même si elle demeure peu satisfaisante pour l'Aveyron, le Cantal, le Puy-de-Dôme. L'effet majeur est que, si on exclue les Bouches-du-Rhône, en crise économique et en situation de stagnation de sa population, le Midi connaît une attirance remarquable : même les arrière-pays, naguère répulsifs, absorbent des populations venues du nord.

Les effets de composition sont différents selon les zones géographiques : L'Axe rhodanien profite simultanément de situations migratoire et démographique favorables, comme le pourtour sud-ouest de l'Île-de-France ; c'est le cas, aussi, mais à un moindre degré, du Grand-ouest. En revanche, le nord-est de la France ne « tient » qu'en raison de la continuité d'une natalité relativement forte, liée à une structure de la pyramide des âges favorable, mais aussi à un moindre contrôle des naissances : sans cet accroissement naturel fort, tout le nord de la ligne Rouen-Besançon serait dans une situation des plus défavorables. De façon symétrique, le quart sud-ouest de la France (et en particulier les arrière-pays) voit s'améliorer sa situation grâce aux migrations. Enfin, certains départements souffrent d'un handicap sur les deux tableaux, tout particulièrement au nord du Massif central. Le grand enseignement est celui du laminage de l'Arc industriel, qui montre combien la banane lotharingienne ⁽¹¹⁾ si jamais elle existe, n'a pas l'heur de passer par la Lorraine.

Il est nécessaire d'analyser séparément démographie et migrations. Un département peuplé de jeunes adultes en âge de fonder une famille (20 à 40 ans, pour dire vite), et culturellement disposés à donner naissance à des familles nombreuses (c'est le cas au nord de la Loire, en France), disposera de l'avantage d'une forte natalité, et donc d'un accroissement naturel favorable. Un département où la population est structurellement âgée (comme à l'ouest du Massif central) souffrira du handicap d'une mortalité élevée, et ainsi d'un accroissement naturel structurellement négatif. Un climat agréable et, surtout, une situation de l'emploi favorable susciteront une attirance importante (et par force, un taux migratoire positif, c'est le cas de l'Axe rhodanien, de la façade méditerranéenne, de la façade atlantique de Biarritz à Brest).

Un modèle explicatif de la dépopulation

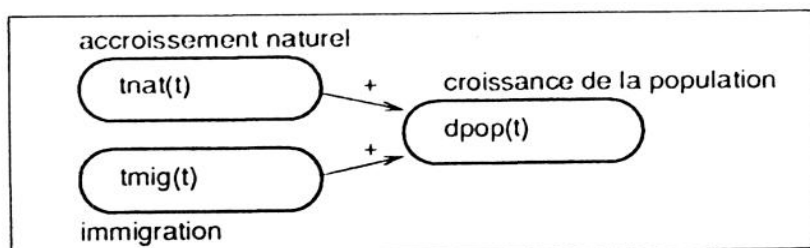
Migration, accroissement naturel et emploi entretiennent des liens réciproques, subtils, dont l'engrenage causal contribue à expliquer la dépopulation (ou, à l'inverse, la vigueur) de certaines zones du territoire français. L'examen systématique des données nous conduit à évaluer un modèle de croissance des départements consistant en quatre équations. Nous ne prétendons pas que ce modèle n'est pas susceptible d'amélioration, en faisant appel à un plus grand nombre de variables explicatives (le

(11) La banane lotharingienne, connue aussi sous le nom de dorsale Londres-Milan, ou de banane bleue, est une écharpe de villes dynamiques, souvent industrielles, liées en un réseau de transports particulièrement dense.

chômage, par exemple, même s'il apparaît empiriquement qu'il n'explique pas l'émigration, les migrations par classes d'âge, le niveau de diplôme de la population, etc.), en le généralisant, en introduisant d'autres dimensions de la croissance départementale (le système productif intérieur, le taux de salaire, la consommation, ...), ou encore en considérant certaines caractéristiques du département (présence d'une université, littoralité ou continentalité, répartition rural-urbain)⁽¹²⁾. Le modèle présenté ici, aussi simple soit-il⁽¹³⁾, est suffisant pour expliquer une grande partie des phénomènes en cours, sur une période de près de trente ans (1962-90) ; il permet de comprendre certains ressorts de la croissance de la population et de l'emploi, de constater les mutations de la dynamique, et d'évaluer l'effort nécessaire au rétablissement de la situation de certains départements⁽¹⁴⁾ ; la structure du modèle et les équations sont présentées en annexe.

Les équations du modèle

- Le taux de croissance de la population est donné par l'équation comptable suivante, comme somme du taux d'accroissement naturel et du taux d'immigration du département.



6. Composante :
croissance
de la population

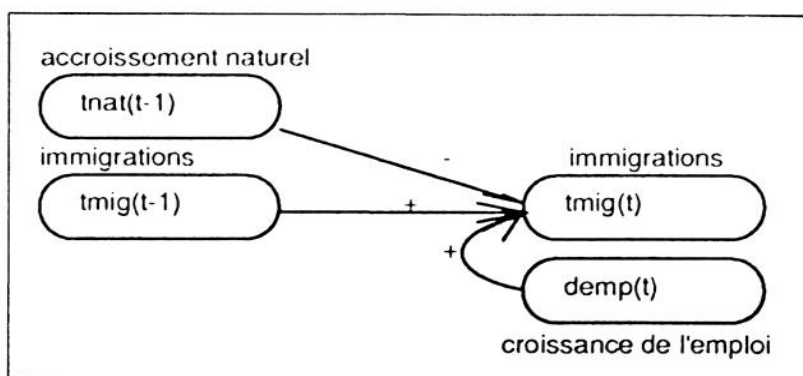
(12) On pourra se reporter à (Jacquot, 1994) pour la présentation d'un modèle, d'une plus grande généralité, et d'une plus grande finesse quant à la reconstitution des données d'origine. Malheureusement, le recul temporel est condamné par la finesse des données, qu'il n'est guère possible de reconstituer avant 1982. En outre, ce modèle est plus orienté vers l'explication du chômage que vers celle de la dépopulation. En effet, nous avons vu que le chômage n'est pas pertinent pour l'analyse du devenir des départements : le fort chômage des départements du nord de la France est lié à une émigration insuffisante, alors que la même situation de chômage important, en Languedoc-Roussillon, est au contraire la conséquence d'une attraction record de la zone méditerranéenne. La Lorraine émigrante chôme moins. A choisir, mieux vaut être RMiste à Perpignan qu'à Verdun. Contrairement aux Etats-Unis (Atkinson et Alii., 1992), où le taux de chômage, plus homogène, est effectivement explicatif de migrations importantes, permettant ainsi un ajustement rapide des forces de travail sur le territoire, la France se caractérise par une répartition hétérogène et paradoxale du chômage.

(13) Il s'agit d'un modèle fondé sur une suite de coupes instantanées de la dynamique des départements, pour chaque période intercensitaire. Il est estimé selon la méthode des moindres carrés ordinaires, en considérant l'ensemble des départements comme un panel de 86 individus de même poids ; les résidus de l'ensemble des variables, pour chaque période, ne sont pas significativement corrélés, légitimant ainsi, *ex post*, la spécification du modèle.

(14) Rappelons que les derniers recensements de la population ont eu lieu en 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, et 1990. Nous utilisons les notations suivantes : t_{nat} , t_{mig} , d_{pop} et d_{emp} sont respectivement les taux de croissance liés respectivement à l'accroissement naturel, au solde (im)migratoire, à la population et à l'emploi ; tous sont exprimés en pourcentage de croissance annuelle moyenne intercensitaire. Par exemple, d_{emp62} qualifie le taux de croissance moyen de l'emploi en pour-cent entre 1954 et 1962. Les données disponibles nous permettent donc l'estimation des coefficients à partir de la période intercensitaire 1962-68.

• Le taux d'immigration ⁽¹⁵⁾ d'un département est fonction positive des migrations passées (conservation d'une culture de l'émigration ⁽¹⁶⁾ ou d'une attractivité liée au maintien d'une réputation), fonction négative du taux d'accroissement naturel passé ; cet effet peut sembler paradoxal, mais moins qu'il n'y paraît à première vue ; il pourrait s'interpréter comme la conséquence d'un effet « pression démographique », les départements connaissant une natalité plus forte pratiquant l'expansion vers d'autres départements, moins féconds ; une interprétation plus juste, et conforme à d'autres données disponibles, vient du constat de la mobilité interrégionale des individus au long de leur cycle de vie : Guy Desplanques montre bien que les migrations sont avant tout celles de jeunes adultes en âge d'avoir fondé une famille, et de leurs enfants ⁽¹⁷⁾. Les besoins économiques, de logement, et les nécessités d'un environnement propice à l'éducation des enfants apparaissent comme principaux motifs des migrations. Les migrations de retraite, qui augmentent tendancielle-ment ⁽¹⁸⁾, sont en fait, encore entre 1982 et 1990, moins nombreuses que celles des jeunes familles ⁽¹⁹⁾. Le taux d'immigration est en outre, bien sûr, fonction positive des emplois créés, qui suscitent une immigration d'actifs, et de leurs proches.

7. Composante :
taux
de migration



(15) Ou, plus exactement, le taux du solde migratoire, qui est positif lorsque l'immigration prime l'émigration.

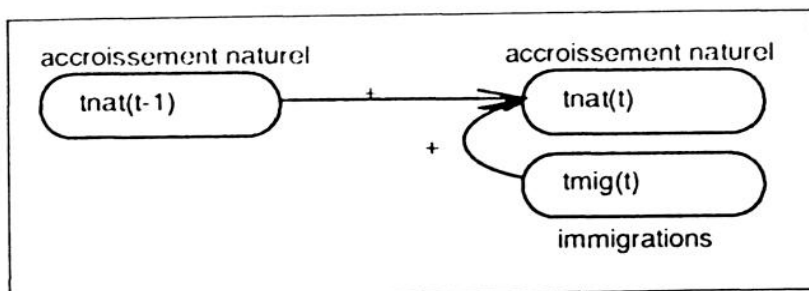
(16) Dans l'article cité ci-dessus (Jacquot, 1994), ce même phénomène est inféré et interprété comme le solde d'un effet « tête de pont », lié au fait que les migrants sont une source d'exemple et d'information pour leurs proches n'ayant pas encore migré, et d'un « effet retour », lié à l'attachement pour la région de naissance : s'il existe un attachement fort pour la région de naissance, les émigrations présentes se solderont par de futures immigrations de retour.

(17) Voir (Desplanques, 1993 a). Guy Desplanques met en évidence trois maximums des migrations dans le cycle de vie : plus de 20 % des moins de 5 ans et des 25-35 ans ont changé de département entre 1982 et 1990. Le troisième pic, moins intense que les deux premiers (environ 10 %), correspond aux migrations de retraite (apparaît aussi une migration de quatrième âge, à partir de 80 ans). La plus grande part des migrations interdépartementales est donc le fait de familles avec enfants, d'où l'effet « pression démographique », qui est plutôt un effet « installation des jeunes adultes », conduisant à une plus forte émigration des départements où les naissances ont été nombreuses.

(18) Pour une analyse des implications économiques de la mobilité des retraités, on peut consulter (Dirn et Chauvel, 1994).

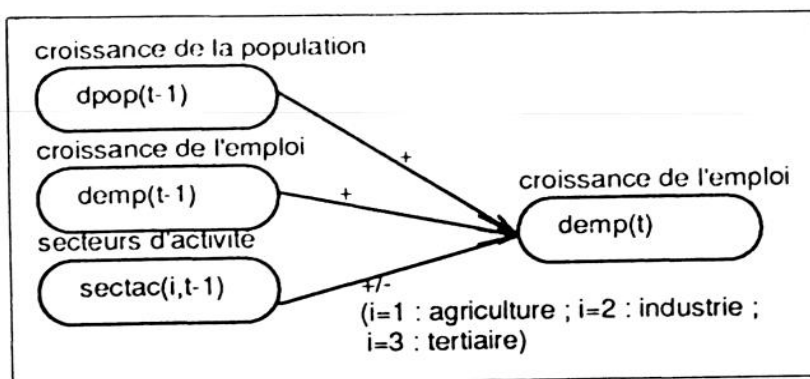
(19) La baisse globale des flux migratoires en France, constatée récemment, peut être reliée non pas à la crise économique, mais à la baisse de la fécondité, impliquant une mobilité des familles amoindries du fait de la diminution du nombre d'enfants. Voir (Boutboul et Faur, 1986).

• Le taux d'accroissement naturel est fonction de deux termes : le taux passé, et les immigrations récentes, apportant de jeunes familles, et des retraités jeunes, vraisemblablement en meilleure santé que les retraités sédentaires du département. Cet effet des migrations sur l'amélioration de l'accroissement naturel contribue à expliquer la situation de l'Axe rhodanien, de Toulouse et de Bordeaux, dont l'accroissement a atteint ou dépassé la moyenne nationale en 1990 à partir d'une situation moins favorable en 1962 (voir cartes).



8. Composante :
taux
d'accroissement
naturel

• La croissance de l'emploi est, quant à elle, fonction de la dynamique passée de l'emploi (conservation des avantages et handicaps), et fonction de la croissance de la population passée, via l'accroissement de la demande adressée aux entreprises locales⁽²⁰⁾. Pour compléter cette équation, nous avons introduit la répartition sectorielle de l'emploi (un département fortement agricole ayant, par exemple, un handicap durable pour ses emplois, puisque l'on assiste dans ce secteur à un déclin annuel de 3 à 5 % depuis 1954), ce qui offre une variante meilleure de l'équation.



9. Composante :
taux
de croissance
de l'emploi

(20) Alain Jacquot (Jacquot, 1994) parvient, lui aussi, à montrer l'effet majeur de la population sur l'emploi entre 1982 et 1990.

Analyse temporelle

Un schéma synthétique (voir annexe) du modèle population-emploi est élaboré, permettant de représenter l'évolution dans le temps des liens réciproques qu'entretiennent les variables du modèle. Un tel schéma implique un certain nombre de commentaires sur l'évolution diachronique des liens ⁽²¹⁾.

Migrations

L'effet « installation des jeunes adultes » s'amenuise peu à peu, suite, vraisemblablement, à la part croissante des retraités parmi les migrants ; le taux d'accroissement naturel est alors un moins bon « marqueur » des départements où la population est disposée aux départs. L'effet des créations d'emploi montre qu'un emploi supplémentaire contribue à l'immigration de 0,38 à 0,48 nouvel arrivant dans le département.

Accroissement naturel

La formule est d'une grande fixité dans le temps, à l'exception d'une perte d'efficacité des migrations sur l'augmentation de l'accroissement naturel en 1975, lié, peut-être, à la transition démographique de 1969-75, où la natalité a décru dans des proportions importantes, et impliqué une évolution structurelle brutale.

Créations d'emploi

Il s'agit de l'équation la plus problématique dans le temps.

D'une part, la conservation des avantages et handicaps de l'emploi dans les départements n'est en rien assurée. Chaque emploi créé entre 1954 et 1962 a débouché sur la création supplémentaire de 0,52 emplois entre 1962 et 1968, assurant ainsi une conservation des dynamiques positives et négatives des départements respectifs. Le même phénomène a lieu entre 1968 et 1975, mais s'annule ou s'inverse entre 1975 et 1982 : l'entrée dans la crise et la désindustrialisation a contribué à l'inversion au moins partielle des avantages et handicaps ; une partie des départements les plus avantagés a reculé au regard des autres — l'Arc industriel du nord-est entre dans la zone des départements handicapés. La dernière période intercensitaire (1982-90) revient à une situation plus « normale » où les avantages de la période antérieure sont conservés dans la période suivante : les départements dynamiques malgré la crise de 1974 et ses suites le restent.

(21) Notons que ce modèle est justifié par le fait que les résidus de l'ensemble de ces équations ne sont pas corrélés significativement, laissant supposer que l'ajout d'autres interactions entre l'ensemble des variables considérées ici n'améliorerait que marginalement la qualité de la reconstitution des données.

D'autre part, alors que la croissance de la population n'avait pour ainsi dire pas d'effet sur l'emploi dans les années soixante, elle est devenue déterminante depuis la crise ; même si l'évaluation est entachée d'une variance forte, un individu supplémentaire entre 1968 et 1975 s'est soldé en moyenne par la création d'un emploi supplémentaire entre 1975 et 1982 : pour les départements, l'entrée dans la crise a fait du marché et de la demande intérieurs un facteur déterminant de la croissance de l'emploi. En effet, avec une croissance de l'emploi non plus fondée sur l'industrie mais sur la construction (renforcée lorsque l'immigration implique un besoin supplémentaire de logements ou de bureaux), et, surtout, sur le secteur tertiaire (en particulier le commerce, les services marchands, etc. qui croissent le plus là où la demande s'étoffe), la croissance de la population est stratégique pour l'emploi. Alors que dans les années soixante, la causalité était simple — l'emploi impliquait la population —, la crise industrielle et le passage à une société où le tertiaire représente plus de la moitié des emplois ont induit une autre causalité : la population crée l'emploi. Il s'agit de bien comprendre la nature de cette nouvelle boucle causale : croissance et décroissance de population ont maintenant la capacité de s'auto-engendrer, ce qui signifie que le cercle vertueux des uns est le cercle vicieux des autres. Nous mettons là en évidence un grand facteur de déséquilibre au terme duquel un département, parce qu'il a connu le déclin, connaîtra le déclin. Cette tautologie croissante est inscrite dans le modèle.

Enfin, cette équation est, de loin, la moins parfaitement prévisible, puisque le R-carré reste toujours inférieur à 80 % ⁽²²⁾, même avec l'équation complète (intégrant les différences sectorielles de l'emploi dans les départements). En effet, cinq paramètres doivent être considérés pour estimer ne serait-ce que modestement la dynamique de l'emploi : la dynamique passée de l'emploi de la période intercensitaire précédente (opposant les départements plus ou moins performants), la croissance passée de population (qui, peu ou prou, élève la demande adressée aux entreprises du département), et la sectorialité passée de l'emploi (soit trois paramètres, à savoir les parts respectives de l'agriculture, de l'industrie et des services), définissant ainsi un certain jeu de handicaps et d'avantages (un département dont l'emploi est pour moitié agricole, par exemple, doit perdre, en moyenne, 10 % de ses emplois entre deux recensements où, à l'échelon national, 20 % des emplois agricoles disparaissent, sauf s'il parvient à les rattraper sur des secteurs plus favorables).

Le problème est que ces trois paramètres jouent différemment à chaque étape, et ne contribuent qu'imparfaitement à estimer l'emploi, ce que nous pouvons constater en comparant une série de trois modèles :

- Modèles I : l'emploi créé pendant la période $t + 1$ est fonction de l'emploi créé pendant la période t précédente.

(22) Alain Jacquot (Jacquot, 1994) observe aussi cette « mal-prévisibilité » de l'emploi, qui, visiblement, obéit à d'autres lois que celle de la continuité.

- Modèles II : l'emploi créé pendant la période $t + 1$ est fonction de l'emploi créé pendant la période t précédente, et de la population venue s'installer pendant la période t .

- Modèles III : l'emploi créé pendant la période $t + 1$ est fonction de l'emploi créé pendant la période t précédente, de la population venue s'installer pendant la période t , et de la répartition des emplois entre secteurs d'activité (Agriculture, Industrie, Services).

2. Variances expliquées par les modèles successifs (en %)

	Part des variances expliquées en %		
	Modèles I: conservation des avantages structurels de l'emploi	Modèles II: Modèles I plus croissance de la population	Modèles III Modèles II plus sectorialité de l'emploi
1962-68	60	60	67
1968-75	69	71	80
1975-82	8	49	65
1982-90	53	68	75

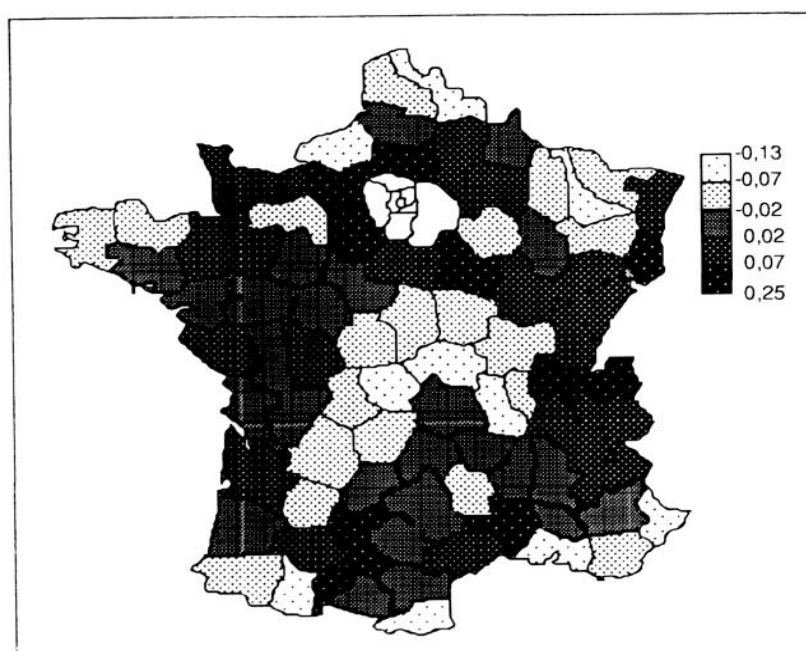
Source : INSEE, calculs OFCE.

Considérer que des départements ont structurellement un avantage sur d'autres, de recensement en recensement (modèles I), permet de reconstruire relativement bien les créations d'emploi entre 1962 et 1968, et de 1968 à 1975 : un département créateur d'emploi entre 1954 et 1962 l'est resté entre 1962 et 1968. Les années 1975-82 n'obéissent pas à cette logique : il n'existe quasiment aucun lien entre les avantages avant 1975 et ceux des années ultérieures. En revanche, les créations d'emploi de 1982 à 1990 sont à peu près bien corrélées à celles de 1975-82, sans pour autant revenir à la régularité d'avant 1975.

Les modèles II (la prise en compte de la croissance antérieure de la population) n'améliorent en rien la reconstruction des emplois avant 1975, mais sont essentiels pour comprendre 1975-82, et importants pour comprendre 1982-90 : alors qu'avant 1975, la croissance de la population départementale ne contribuait pas à l'emploi, depuis 1975, elle y contribue d'une façon importante, voire déterminante, dans les années d'entrée dans la crise que sont 1975-82.

L'introduction de la sectorialité de l'emploi (modèles III) permet d'améliorer à la marge la reconstruction : 80 % des évolutions de l'emploi de 1975 sont expliquées, à peine moins pour 1990, beaucoup moins pour 1962-68 et pour 1975-82, années pour lesquelles les recensements antérieurs ne permettent de reconstruire que deux tiers de la dynamique de l'emploi.

Ce constat implique que 20 % des créations et disparitions intercommunales d'emplois relèvent d'autre chose et d'autres causes que le passé, les handicaps et avantages structurels, la croissance de la population. Ce résidu inexplicé de l'emploi a été mis en relation avec nombre de variables différentes, sans que nous puissions trouver de lien systématique et irréfutable. Il est variable d'année en année : il ne « tombe » pas systématiquement dans l'escarcelle des mêmes départements (d'une période à l'autre, il n'existe pas de corrélation significative entre résidus). Ce reliquat inexplicable de la création d'emploi, nous l'appellerons « effet X » ; visiblement, il est une « poule aux œufs d'or » pour certains départements, et une « peau de chagrin » pour d'autres.



10. Carte des effets X de 1968 à 1990 (en % annuel moyen sur 1962-90)

Source : INSEE, calculs OFCE.

La carte des effets X cumulés de 1962 à 1990 permet de repérer les départements qui ont profité d'une croissance d'emplois supérieure à ce que le modèle prévoyait. Le pourtour de l'Ile-de-France, *via* la déconcentration des emplois de la capitale, l'Alsace, au travers d'une dynamique tirée par l'Allemagne, le nord de l'Axe rhodanien, *via* l'implantation d'industries de hautes technologies, l'ensemble Gard-Hérault, entre Nîmes et Montpellier, qui a connu une croissance extraordinaire sur toute la période, le Midi toulousain, et la Bretagne orientale. En revanche, au nombre de ceux qui eussent pu obtenir plus, ou de ceux ayant le moins profité de dynamiques positives : la Côte-d'Azur, les Pyrénées hors Toulouse, la Bretagne finistérienne, l'Orne, l'Arc industriel de Rouen à Metz, et, par dessus tout, un arc enserrant le nord du Massif central.

Au vu de ces résultats, il apparaît que ces évolutions de l'emploi n'obéissent pas à un plan d'ensemble quelconque. Certaines zones privilégiées (au regard de l'échelle de priorité que nous avons établie en première partie) n'obtiennent que peu de cet effet X (la côte d'Azur), alors

que d'autres en obtiennent beaucoup (Toulouse, Nîmes-Montpellier, nord de l'Axe rhodanien). En revanche, il apparaît qu'aucun des départements repérés comme les plus nettement prioritaires en 1990 n'a obtenu une part supérieure à la moyenne de cet effet X entre 1962 et 1990, sauf l'Aisne.

Le nord du Massif central, déjà handicapé par une situation peu enviable en 1962, n'a rien obtenu de cet effet X, et cette situation est emblématique de l'ensemble des départements en difficulté. Il est vrai que rien ne les disposait à recevoir un surcroît d'emploi, tant ces départements sont victimes de leur image négative. De par sa structure, l'effet X peut être vu comme impliquant un certain dysfonctionnement de l'évolution de l'emploi sur le territoire : fortement variable, il n'a rien d'équilibrant ; mal orienté sur le territoire, il profite aux plus chanceux qui, tels la Haute-Garonne, en obtiennent un surcroît de croissance de population tout à fait considérable ; il contribue aussi à mettre en situation plus défavorable encore une partie du territoire déjà peu favorisée (nord du Massif central).

Du fatalisme à la décision

Nous pourrions voir dans la dynamique des départements une certaine hystérésis : les départements en décroissance continuent de décroître lorsque les causes originelles de la croissance ne sont plus là ; le déclin agricole ne suffit plus à expliquer les pertes d'emploi du nord du Massif central. Il apparaît surtout que le ressort de la croissance des départements les plus dynamiques obéit à un phénomène de déséquilibre dynamique proche de ceux décrits par Thomas Schelling⁽²³⁾ : un département est dynamique... parce qu'il est dynamique. Puisqu'il croît et qu'il est vivant, il est vu comme attirant par les populations des autres départements ; puisque sa population croît, l'emploi croît, attirant de ce fait la population ; le cercle vertueux se boucle de lui même, alors qu'au même moment, à l'autre extrême, le cercle vicieux s'autoengendre selon un processus strictement symétrique. Seuls une densité insupportablement élevée (ce fut le cas du Paris intra-muros de la première moitié de ce siècle, qui comptait près de trois millions d'habitants), un retournement de la conjoncture sectorielle (désindustrialisation du nord et de l'est), une modification profonde des mœurs et de la société (culture des loisirs, qui a contribué à dévaluer le nord de la France au profit du sud), peuvent inverser la boucle. Pourtant, une fois lancé le processus de dépopulation, il s'agit de l'inverser, puisque, même lorsque la raison originelle s'émousse ou bien est passée, le déclin se perpétue à un rythme soutenu⁽²⁴⁾.

(23) Voir (Schelling, 1980).

(24) Pour les départements du nord du Massif central (Allier, Cher, Nièvre,...), la situation passée (dans les années soixante) était celle d'une perte d'emploi agricole que les créations d'emplois non-agricoles ne suffisaient à rattrapper. La situation contemporaine est d'un certain point de vue plus dramatique : l'emploi agricole décline moins rapidement, certes, mais l'emploi non-agricole diminue aussi. Il apparaît au même moment que le sud du Massif central (Cantal, Aveyron, Lozère,...), au contraire, trouve une nouvelle vigueur de l'emploi non-agricole, suscitant une situation moins sombre que dans le passé.

Nous n'avons fait, à ce stade, que décomposer les mécanismes de la croissance des départements, et décrire l'évolution dans le temps des liens respectifs ; nous en avons tiré, entre autres choses, la mise en évidence du cercle vicieux de la dépopulation et du chômage ; enfin, nous avons relevé l'existence d'un dysfonctionnement notable de la répartition des emplois sur le territoire, cet emploi allant plus souvent à des départements sans problème qu'à des départements à problème.

Un tel travail peut donner un sentiment de fatalité, aux termes duquel rien ne peut être changé à cette dynamique, et l'idée que l'équilibre du territoire ne saurait être obtenu, sauf à investir des forces cyclopéennes pour inverser les flux d'emploi en direction des départements problématiques. D'autre part, ces phénomènes sont fondamentalement inscrits dans le temps long, et recréer une dynamique positive dans la Creuse pourrait nécessiter une génération, le temps que le déséquilibre de la pyramide des âges s'atténue et qu'un nombre suffisant de naissances puisse nourrir l'accroissement naturel de la population. Nous savons par ailleurs que les délocalisations ne se font pas sans un certain coût social (trouver un emploi pour le conjoint, briser une partie du réseau social des individus, déstabiliser, en partie, les institutions délocalisées). Plus généralement, nous avons conscience de ce que, si les populations vont en tel endroit plutôt qu'ailleurs, la source de ce comportement doit se trouver dans leur préférence, digne de respect, selon laquelle le Midi est plus souhaitable que le nord-est, les Alpes que le Massif central ⁽²⁵⁾.

Enfin, l'idée est répandue selon laquelle le déclin des espaces déclinants est une fatalité : les fortes concentrations des métropoles susciteraient des économies d'échelles favorables aux créations d'emploi (marché de l'emploi plus large permettant de trouver plus rapidement des travailleurs qualifiés, circulation de l'information plus aisée, coûts de transports moins onéreux), jusqu'à certaines limites où l'engorgement devient excessif (surcoût de l'immobilier subi par les ménages et les entreprises, difficultés croissantes de transport, « qualité de vie », ...). L'avantage va alors aux départements comptant sur leur sol une métropole importante mais dont la taille critique n'est pas encore atteinte. Les espaces dépourvus de ville d'une certaine taille sont alors condamnés, parce que leur configuration leur interdit de pouvoir créer l'emploi nécessaire à leur survie ⁽²⁶⁾.

(25) Pourtant, cette image négative n'est vraisemblablement pas sans lien avec les difficultés notoires des espaces considérés ; remédier à celles-ci conduirait à modifier celle-là.

(26) Alain Jacquot (Jacquot, 1993) montre que, spatialement, l'emploi est plus concentré que la population, autrement dit qu'il est plus « attiré » par une forte densité que la population, ou, exprimé d'une autre façon, que l'activité ne peut que difficilement exister là où la densité est faible, ou encore que la population vivant en espace peu dense est plus souvent inactive. Reste une autre interprétation : le déclin agricole (activité traditionnelle des espaces peu denses) a suscité l'involution de l'ensemble de l'économie des espaces peu denses — moins d'agriculteurs, c'est obligatoirement moins de commerces dans les espaces ruraux profonds, moins de nécessité d'une couverture fine du territoire par les services publics, moins de bâtiments en rural profond, et, au bout du compte, un handicap durable pour le maintien et l'installation des populations.

Malgré tous ces arguments, nous n'avons, quoi qu'il en soit, aucune idée des résultats fastes ou néfastes du soutien aux départements en difficulté — faute d'expérience en la matière. Ils peuvent ou bien produire un retournement économique et des boucles positives dans les espaces actuellement en perte d'emploi (conjurant ainsi la boucle des disparitions d'emplois des départements en difficulté, et contribuant ainsi à alléger le fardeau national que représente un solde de création d'emplois trop faible), sans nuire à l'essor des autres, ou bien se révéler un investissement inutile ou néfaste (pesant sur la croissance des départements les plus dynamiques, moteurs pour la croissance de l'emploi en France) ; ou bien encore être neutre (c'est-à-dire à somme nulle).

L'enseignement majeur vient, en fait, de ce que les départements prioritaires, dans le cadre d'une lutte contre la désertification, sont des départements dont la population est faible : 6 % de diminution de la population de la Creuse entre 1982 et 1990 ne représente jamais que 8 600 personnes ; la disparition de 11 % de ses emplois correspond à un effectif employé de 6 000. A l'opposé, en Haute-Garonne, une augmentation de la population de 12 % équivaut la bagatelle de 100 000 individus, et 17 % de croissance de l'emploi en Haute-Garonne représente 56 000 emplois ; la Haute-Garonne a accueilli en 8 ans plus d'emplois qu'il n'en existe au total en Creuse. Cet exemple permet de comprendre pourquoi un effort en faveur des départements prioritaires n'est guère coûteux : ce qui est négligeable pour certains départements (les plus dynamiques et les plus peuplés) est vital pour d'autres (les plus vides autant que les plus éprouvés).

Comme la réaffectation forcée de la population sur le territoire est une mesure impossible et puisqu'il n'est pas envisageable de modifier l'accroissement naturel des départements, une aide à l'emploi des départements prioritaires est la motion la mieux envisageable.

Le modèle a permis de tester entre 1962 et 1990 divers plans possibles ; nous ne présentons ici qu'un scénario moyen, dont la vertu est de sauvegarder l'avenir des espaces prioritaires.

Une expérience de réaffectation de l'emploi

L'enjeu de la désertification tel qu'il est posé est de parvenir à ce que les zones les moins denses du territoire cessent de se dépeupler.

Cet objectif est peut-être illusoire pour certaines zones spécifiques du territoire : le rural extrêmement profond⁽²⁷⁾. La situation creusoise est

(27) On pourra se reporter au brillant ouvrage de Hervé Le Bras (Le Bras, 1993) pour repérer ces zones. La carte extraordinaire de la page 172 permet de repérer au nord de la Lozère, mais aussi du Cantal, mais encore sur le pourtour de la Creuse et de la Haute-Vienne, des ensembles communaux que, sauf création de villes nouvelles, rien ne pourrait revitaliser. De telles zones de la carte sont adaptées à la création de domaines forestiers ou de parcs naturels, mais de là à faire de l'ensemble du Massif central un espace dénué de vie humaine et sociale, il y a un pas. Une autre source cartographique consultable (Laurent et Tardif, 1993) suit un lissage communal d'un indicateur de densité.

pourtant emblématique en cela que l'ensemble de ses cantons est en déclin démographique, laissant augurer la création, sur la carte de France, au milieu du quadrilatère Limoges-Chateauroux-Clermont-Aurillac, d'un « trou » de 15 000 kilomètres-carrés. Ce ne serait pas le seul. Pour conserver l'actuel réseau urbain, il faut conserver, au moins, la population départementale ; même s'il existe fatalement une polarisation infra-départementale, au terme de laquelle la préfecture peut connaître une dynamique plus favorable que son arrière-pays, l'existence d'une ville dynamique à moins de cinquante kilomètres de tout point d'un département contribuera à une stabilisation qui n'existe pas pour l'heure. Un objectif de croissance-au-moins-zéro de la population de tous les départements peudenses s'impose alors.

Nous utilisons le modèle, en posant comme hypothèse de travail la neutralité des allocations d'emplois en tel ou tel département sur l'emploi global ⁽²⁸⁾, et cherchons une politique de réorientation des effets X vers les départements prioritaires, de façon que les départements les plus mal lotis puissent obtenir au moins une croissance zéro de leur population.

L'hypothèse de neutralité conduit formellement à la création d'une « taxe » redistributive de l'emploi : ce qui est créé en Creuse doit être prélevé ailleurs, de préférence dans les espaces les plus dynamiques. C'est alors un pur problème de redistribution ⁽²⁹⁾. Un tel cadre expérimental permet l'évaluation de l'ampleur des moyens à envisager pour sortir les départements prioritaires de leur déclin. L'évaluation est faite sur la période 1962-90, période sur laquelle nous connaissons les paramètres du modèle ; un tel test a quelque chance de fournir des évaluations valides pour l'avenir, puisque les résultats que nous trouvons sont stables sur l'ensemble des périodes intercensitaires.

Cette taxe redistributive est conçue ainsi :

- L'assiette en est la croissance d'emploi prévisible (donc hors effet X) pour l'exercice en cours (période intercensitaire), des départements dont l'emploi croît plus vite que la moyenne nationale et dont la population a cru plus vite que la moyenne dans la période intercensitaire précédente.
- Le taux en est de dix pour cent de la croissance de l'emploi.
- Les emplois ainsi dégagés sont redistribués aux départements prioritaires — au regard de l'indice de priorité tel qu'il a été défini —, proportionnellement à leur indice de priorité, selon un coefficient de proportionnalité équilibrant les soldes de l'emploi entre contributeurs et bénéficiaires.

(28) Comme nous l'avons dit, rien ne permet de trancher définitivement sur le caractère favorable ou non des réaffectations d'emploi sur l'emploi global. La neutralité, hypothèse forte, est donc un mi-chemin entre les deux hypothèses alternatives.

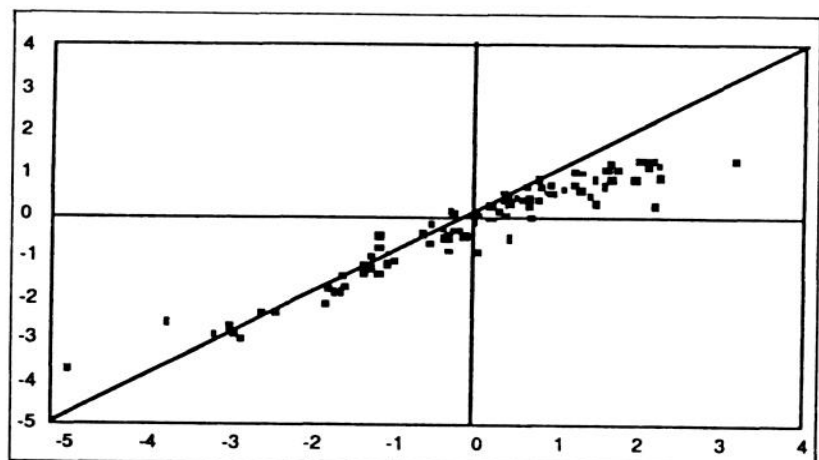
(29) La création d'une « taxe » est évidemment une hypothèse de travail ; d'autres procédés restent bien sûr envisageables, comme une réaffectation de l'emploi, par voie d'incitation, vers les départements prioritaires (au sens où nous avons défini la priorité), en offrant plus de moyens, éventuellement des primes, accompagnés d'un développement concomitant des localités (amélioration des infrastructures de l'aide sociale, de l'enseignement, de la culture, des loisirs et du réseau de transports locaux).

De 1962 à 1990, cette « taxe à la création d'emploi » permet d'obtenir une croissance zéro de la population de tous les départements prioritaires, de limiter les différences de priorités entre départements, et d'amoinrir considérablement le sort des départements les plus mal lotis, sans pour autant entraver gravement la dynamique des départements dont la croissance est la plus rapide, puisqu'il s'agit, le plus souvent, de départements « lourds » dont la contribution à un taux faible conduit à un rétablissement important des départements le plus mal lotis, qui ont pour caractéristique d'être plus « légers ».

Quel est le coût, en terme d'effectifs employés, ce cette redistribution ? Il s'agit en fait de répartir plus équitablement 230 000 emplois sur une période de 28 ans (1962-90), soit 8 000 par an. Les départements les plus contributeurs sur la longue durée sont le Var, les Alpes-Maritimes, la Haute-Savoie, le Vaucluse, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et la Haute-Garonne ; les plus bénéficiaires sont l'Ariège, le Gers, la Meuse, la Lozère et la Creuse.

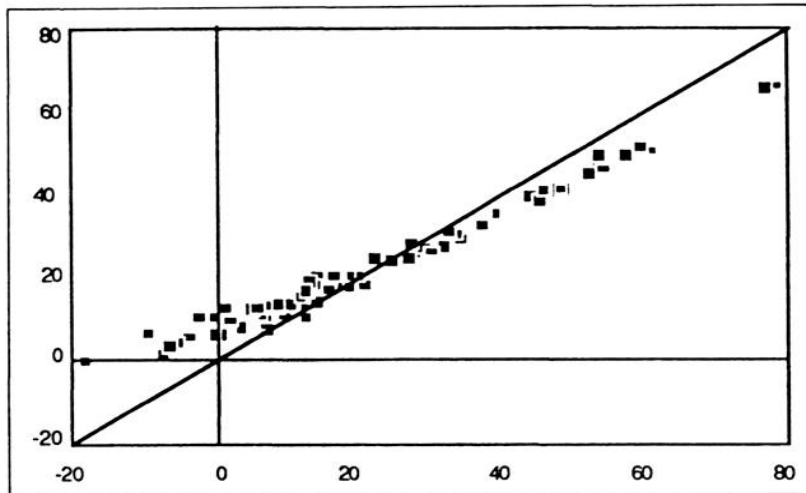
Deux effets se cumulent dans cette redistribution : les emplois réaffectés volontairement, d'une part, et les emplois induits par le regain de population (via les effets multiplicateurs du modèle). Les départements les plus contributeurs (qui sont aussi les plus dynamiques) connaissent, suite aux redistributions, une croissance d'emplois moindre ; par exemple, la Haute-Savoie, dont l'emploi a crû de 82 % entre 1962 et 1990, n'aurait connu, dans le cadre de ce programme, « que » 71 % de croissance, ce qui reste tout à fait considérable. Dans le cadre de cette expérience, la Creuse ne perd plus que 15 % de ses emplois sur la période 1962-90, au lieu des 36 % effectivement observés. Ces 21 % de gains de la Creuse sont obtenus en créant 370 emploi par an (effet direct) à créer dans ce département (10 000 en 28 ans) ; les effets multiplicateurs conduisent à compter (suite à l'expérience) 15 000 emplois supplémentaires par rapport à ce que la Creuse connaît effectivement, impliquant un niveau d'emploi suffisant pour contrecarrer la dépopulation.

11. Graphiques des rétablissements : indice de priorité 1990



Source : INSEE, calculs OFCE.

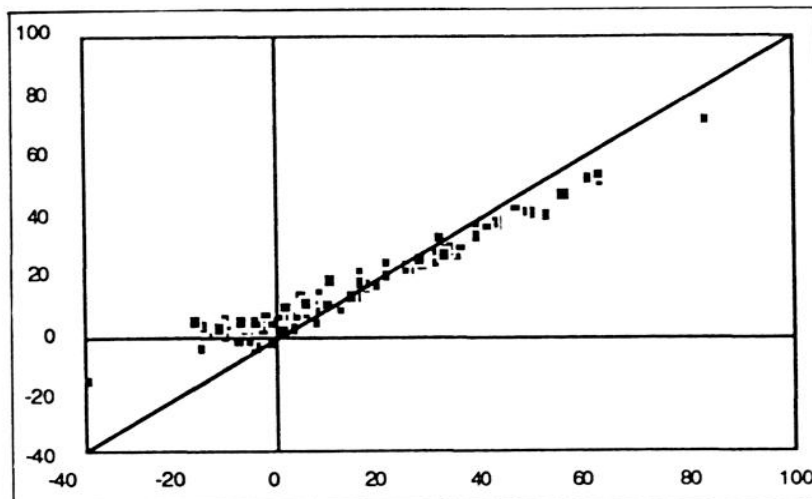
Note : En abscisse sont les valeurs observées réelles, en ordonnée, les valeurs prévues par l'expérience redistributive. Les départements effectivement très prioritaires auraient pu l'être moins.



12. Graphiques des réajustements : Croissance de population 1962-1990 (en %)

Source : INSEE, calculs OFCE.

Note : La Creuse (- 18 % de croissance de la population de 1962 à 1990) parvient à la croissance zéro dans le cadre de l'expérience redistributive.



13. Graphiques des réajustements : Croissance de l'emploi 1962-1990 (en %)

Source : INSEE, calculs OFCE.

Le coût (voir tableau) n'est pas aussi important qu'il eût pu sembler tant que le calcul n'avait été réalisé ; d'un certain point de vue, il est même extrêmement modeste. C'est parce que la conscience de la nature et de l'envergure véritable du problème, ou bien parce que les moyens effectivement engagés ont été trop minimes, que certains départements sont confrontés à un tel déclin démographique et de l'emploi. Il s'agit effectivement d'une œuvre de longue haleine — trente ans —, mais l'objectif de rééquilibrage est susceptible d'être atteint, si réellement il est vu comme une priorité pour l'aménagement du territoire.

En effet, 8 000 emplois au SMIC, charges comprises, représentent environ 1 milliard de francs annuels, soit l'ordre de grandeur de la Prime d'aménagement du territoire européenne (PAT), ce qui ne représente pas

un effort extraordinaire ⁽³⁰⁾. La difficulté est bien-sûr d'agir de sorte que ces emplois « prennent », c'est-à-dire qu'ils puissent devenir rapidement rentables, même sans aide spécifique.

3. Effectifs employés à orienter vers les 26 départements les plus prioritaires

nom	effectif cumulé sur 28 ans	effectif annuel	Impact final en équivalent d'emploi 1990 (%)
Corrèze	5 746	205	6,37
Hte Mame	5 552	198	7,18
Orne	8 655	309	7,43
Dordogne	11 339	405	8,09
Aveyron	8 307	297	8,19
Ardennes	9 060	324	8,72
Nièvre	7 413	265	8,73
Allier	11 310	404	8,77
Indre	8 608	307	9,36
Cantal	5 616	201	9,42
Hte-Loire	7 480	267	9,62
Ariège	5 021	179	10,58
Gers	7 484	267	10,99
Meuse	8 663	309	12,21
Lozère	3 840	137	13,94
Creuse	10 417	372	21,91

Source : INSEE, calculs OFCE.

La réflexion devra alors s'engager sur cette voie : celle de la création d'emplois pérennes. Au delà, il ne s'agit pas simplement de créer 370 emplois par an en Creuse mais aussi, parallèlement, de réhabiliter les départements prioritaires comme lieux de vie. Les campagnes environnant les grandes métropoles de province sont appréciées parce que — outre l'emploi, le logement à moindre coût et une densité point trop importante — l'on y trouve les potentialités de mener un certain mode de vie urbain, grâce à l'accès aux infrastructures nécessaires à l'existence dans le monde contemporain, en termes de disponibilité des services, de l'information, la culture, l'enseignement — et tout particulièrement supé-

(30) Cet effort est d'autant plus limité que l'Île de France (près de 20 % de l'emploi et de la population en France) n'a pas été introduite dans le modèle ; ce serait là, évidemment, le principal contributeur à envisager dans cette redistribution.

rieur, qui fait défaut aux zones en déclin. Peut-être est-il possible, aussi, de créer dans ces départements un autre mode de vie admissible et apprécié, tel que projeté par Henri Mendras (Mendras, 1992).

Regards sur la politique d'aménagement du territoire 1962-1990

Ces constats sont l'occasion de porter un regard rétrospectif sur l'aménagement du territoire tel qu'il s'est effectivement développé entre 1962 et 1990.

L'ouvrage génétique des préoccupations pour l'aménagement du territoire — *Paris et le désert français*, de J.-F. Gravier — a posé, d'emblée, deux problématiques essentielles. D'une part, les extrêmes étaient opposés l'un à l'autre : la capitale, surdimensionnée, et les espaces vides, le « désert ». D'autre part, le déséquilibre et l'écart grandissant impliquaient la nécessité d'y remédier. La question de la « désertification » — qu'il s'agisse là d'un mythe ou d'une réalité, ou encore d'un usage abusif du terme, peu importe la discussion sur le mot, il reste que certains départements peu denses se vident peu à peu et que la population résiduelle y éprouve des difficultés croissantes d'accès aux services, marchés, emplois, etc. — fut alors, peu ou prou, évoquée comme argument en faveur d'une redistribution de la puissance centrale vers les périphéries. Un aspect implicite d'« équité spatiale » se profilait donc.

Comme pour tout autre problème de redistribution, où les « grands » se défont d'une partie de leurs avoirs au profit des autres (ici, l'Île-de-France offrit une partie de ses emplois publics et privés pour le développement de la Province), deux bénéficiaires potentiels sont en mesure de tirer quelque avantage du processus : les « petits » et les « moyens ». Toutes les informations convergent, *a posteriori*, pour affirmer que les « moyens », à savoir les métropoles-capitales de région, ont obtenu la part du lion. Par ailleurs, certains départements déclinent, alors que les investissements qui leur eussent convenu étaient modestes.

Les départements le plus en difficulté, aujourd'hui, perdent leur population depuis 1918. La transition agricole commençait alors, amplifiant des émigrations existantes depuis deux siècles. En 1962, cette transition se perpétuait, mais à mesure que la population agricole des départements ruraux s'amenuisait, il devenait évident que le déclin du monde paysan ne suffisait plus à expliquer la poursuite du phénomène, particulièrement au nord du Massif central ; il fallait remédier au cercle vicieux du déclin qui s'instaurait.

Les efforts consentis obéirent en grande mesure à un impératif d'efficacité, qui impliquait la dynamisation des métropoles, nécessaire au développement des régions de programme de l'époque (Citrôen à Rennes, l'Aérospatiale à Toulouse, obéissaient à cette logique) ; ces

métropoles étaient dès l'origine des « oasis » de stabilité, et souvent même de croissance, dans le fameux « désert » français. L'investissement faisait croître encore la population de ces villes, suscitant ainsi des besoins accrus, tels que des bâtiments, des infrastructures de transport, l'électrification, et des emplois publics⁽³¹⁾. De ce fait, l'Etat apportait son soutien à la croissance des espaces dynamiques, et laissait stagner l'emploi public des départements en déclin démographique, ce qui impliquait, de ce fait, la participation de l'Etat au bouclage des cercles vertueux et vicieux.

Si la désindustrialisation a modifié, au profit du Midi, les équilibres économiques et politiques du territoire français, elle a apporté aussi la conscience accrue des « trous », nombreux, qui apparaissent sur la carte de France. La « désertification » de certains espaces ruraux profonds, et le déclin de certains départements, furent des arguments dramatiques puissants ; ce ne furent pourtant *que* des arguments : l'aménagement du territoire est resté un dialogue entre la capitale de la France et les capitales de région, celles-ci obtenant de celle-là la fourniture des emplois nécessaires à leur efficacité et leur concurrence face à leurs homologues d'Europe.

Les cartes de l'évolution du territoire de Hervé Le Bras mettent en évidence le fait que, sauf exception — en particulier lorsque deux ou plusieurs grandes villes sont en concurrence implicite dans la région —, la dynamique la plus favorable appartient à la capitale régionale, même lorsque la région dans son ensemble est mal lotie : Limoges et ses environs immédiats sont stables dans un Limousin en déclin rapide ; Clermont, Toulouse, Bordeaux, Dijon, Rennes et Caen apparaissent dans une configuration assez semblable de dynamique métropolitaine considérablement plus puissante que l'arrière-pays. Cette polarisation et cette métropolisation des grandes villes de Province ne sont guère de nature à améliorer le sort des départements en mauvaise posture. Il apparaîtrait plutôt que, au regard de la problématique de la désertification du territoire, les capitales de région sont aussi responsables que l'Ile-de-France.

A l'évidence, la majorité des projets de transferts passés et présents d'établissements situés en Ile-de-France ne se sont guère dirigés vers les zones en déclin avéré⁽³²⁾ : sur 4 500 emplois transférés, au total, une

(31) En effet, l'Etat, ayant pour objectif non pas la croissance homogène des effectifs, mais l'égalisation du taux d'administration de la population départementale (d'un certain point de vue, c'était réaliser une certaine « équité spatiale », même si cela contribuait, en même temps, à faire décroître la « densité d'administration » des départements prioritaires, ce qui n'est guère « équitable », d'un autre point de vue), a fourni des efforts, et donc soutenu la croissance, des départements les plus dynamiques ; c'est ce que montre la comparaison des recensements des agents de l'Etat de 1968 et de 1990. L'Etat, qui a suivi de 1968 à 1990 une politique consistant à créer des emplois publics là où les besoins (numériques) se ressentaient ignorait que, du même coup, il contribuait à alourdir plus encore le sort des départements les plus mal lotis.

(32) Voir, *Le Monde*, mardi 20 septembre 1994, « Vingt-neuf agglomérations ont bénéficié de trente-huit transferts administratifs depuis 1991 », carte p. 24.

cinquantaîne s'oriente vers une zone effectivement en déclin de long terme, à Aubusson, dans la Creuse. Il est plus facile, à tous points de vue (celui du salariés, de l'employeur, tout comme à celui des négociateurs, puisque le maire d'une petite ville n'a que bien rarement la surface sociale et les appuis nécessaires à faire valoir ses projets), d'assurer la délocalisation d'un établissement à Caen, Toulouse ou Toulon qu'à Commercy (Meuse), Marvejols (Lozère), ou La Souterraine (Creuse).

La grande difficulté de l'aménagement du territoire provient justement de ce que la régionalisation, dont un des objectifs est de faire des capitales régionales des villes concurrentes au regard de leurs homologues européennes, n'est guère compatible avec l'objectif de lutte contre la désertification. En Midi-Pyrénées, la croissance de la Haute-Garonne (Toulouse) profite seulement au Tarn-et-Garonne, dont une partie constitue la périphérie de la métropole toulousaine. L'Ariège et les Hautes-Pyrénées ne tirent que peu d'avantage de la croissance de leur puissant voisin.

Nous comprenons dès lors pourquoi la question de la désertification ne saurait être décidée localement : il s'agit effectivement d'une question de solidarité nationale. D'une part, les régions le plus en difficulté (Limousin, Lorraine, Auvergne), ont la particularité de ne guère regrouper que des départements dont la croissance démographique est très inférieure à la moyenne française — leurs moyens d'action sont inexistantes —, et les régions animées par une métropole attractive ont d'autres motifs d'existence que le soutien aux territoires en déclin.

L'exemple des régions de l'Arc atlantique, pour ne citer qu'elles, est intéressant. Elles ont âprement défendu l'obtention de subsides supplémentaires auprès de la Commission européenne, au motif que leur éloignement de l'Europe continentale les menace de marginalisation, et que leur économie serait fondée sur des activités portuaires, secteur déclinant entre tous ; pourtant, elles ne sont pas, tant s'en faut, au nombre des régions les plus menacées, même si leur vigueur est surclassée par celles du littoral méditerranéen. Une telle argumentation fut payante, puisque la carte des Primes d'aménagement du territoire (PAT) leur donne quelque légitimité⁽³³⁾. Poser sur un pied d'égalité l'Allier, la Haute-Saône, les Hautes-Pyrénées et l'Ariège — effectivement en difficulté de long terme — et le Morbihan, la Vendée, les Charentes-Maritimes et les Pyrénées-Atlantiques comme zones éligibles aux primes européennes d'aménagement des territoires les moins développés, suscite un certain étonnement.

Au delà des réclamations des régions de l'Arc atlantique, le constat que l'Orne n'a droit à rien alors que le Calvados, voisin en pleine croissance et capitale de région, est éligible, au même titre que la quasi-totalité de l'Aude et de l'Hérault, est de nature à soulever un certain

(33) Voir, *Le Monde*, mercredi 21 septembre 1994, « la carte des primes régionales à l'emploi », p. 21.

sentiment d'injustice ⁽³⁴⁾. Le montant des PAT permettrait effectivement un rééquilibrage du territoire, si seulement il était investi *judicieusement*, c'est-à-dire *exclusivement*, là où les priorités sont maximales. Ce n'est guère le cas.

Si la question de la lutte contre la « désertification » se pose vraiment — et il semble en effet qu'il n'existe pas de consensus en faveur de la création de vastes parcs naturels ou de forêts domaniales sur le huitième du territoire —, il convient alors de considérer à quel point la collectivité consentirait aux efforts à produire en faveur des espaces peu denses et en perte de population. Ensuite, il s'agit d'imaginer et d'expérimenter en grandeur réelle les capacités de créer au sein d'espaces en déclin des emplois durables et un mode de vie acceptable, susceptibles de mettre un terme aux cercles vicieux dont sont victimes les départements les plus menacés.

Références Bibliographiques

- ATKINSON A. et *Alii*. (1992) : *1^{er} Rapport du Groupe international de politique économique de l'OFCE (GIPE), La désinflation compétitive, le Mark et les politiques budgétaires en Europe*, Le Seuil, Paris.
- BONTRON J.-C. (1993) : « La reprise démographique confirmée », Carte n° 1, dans Kayser B. (dir.), 1993, *Naissances de nouvelles campagnes*, éditions de l'Aube-Datar, La Tour d'Aigues (Vaucluse).
- BOUTBOUL J. et FAUR J.-P. (1986) : « Depuis 1975, les migrations interrégionales sont moins nombreuses », *Economie et statistique*, n° 180.
- CHAUVEL L. et DIRN L. (1994) : « La mobilité des retraités dans les régions » dans « Chroniques des tendances de la société française », *Revue de l'OFCE*, n° 48, janvier.
- DESPLANQUES G. (1993 a) : « Les migrations intercentrales de 1982 à 1990 », *Espace, populations, sociétés*, n° 2.
- DESPLANQUES G. (1993 b) : « Cinq millions de personnes ont changé de région entre 1982 et 1990 », *Données sociales*, INSEE, Paris.
- DIRN L. (1993) : « Nouvelles dynamiques démographiques » dans « Tendances de changement de la société française », *Revue de l'OFCE*, n° 44, avril.

(34) Cette injustice apparaît avec autant plus d'accuité que cette prime n'est accessible qu'à des entreprises de plus de 250 salariés : les zones privilégiées qui ont été définies — « par erreur » — comme éligibles sont bien sûr plus susceptibles de trouver nombre d'entreprises de cette taille alors que les plus mal loties pourraient bien ne jamais se voir élues, faute d'avoir sur leur sol de tels établissements ; le Cantal, par exemple, ne comptait en 1990 que 21 établissements de plus de 100 salariés, alors que le Calvados en comptait 202 ; une telle règle de taille minimale des entreprises limite par définition les possibilités d'élection des zones menacées aux PAT.

- DIRN L. et CHAUVEL L. (1994) : *Tendances de changement social dans les régions françaises 1968-90*, Document de travail OFCE.
- JACQUOT A. (1993) : « Les frictions spatiales entre l'emploi et la population », *Espace, populations, sociétés*, n° 2.
- JACQUOT A. (1994) : « 1982-90, Un modèle de déséquilibre pour les marchés régionaux du travail en France », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 3.
- JACQUOT A. et RAJAONARISON D. (1993) « D'un recensement à un autre : la redistribution géographique des emplois entre 1975 et 1990 », *Economie et statistique*, n° 270.
- KAYSER B. (dir.) (1993) : *Naissances de nouvelles campagnes*, éditions de l'Aube-Datar, La Tour d'Aigues (Vaucluse).
- LAURENT L. et TARDIF L. (1993) : *Depuis trente ans, dynamiques de l'espace français*, INSEE-première n° 280.
- LE BRAS H. (1993) : *La planète au village*, Edition de l'Aube, La Tour d'Aigues (Vaucluse).
- LE GLÉAU J.-P. (1994) : « La répartition des hommes, des activités et des richesses sur le territoire national », *Revue d'économie rurale* (à paraître).
- MENDRAS H. (1992) : *Voyage au pays de l'utopie rustique*, Actes-Sud, Arles.
- SCHELLING T. (1980) : *La Tyrannie des petites décisions*, PUF, Paris.

Annexe

L'estimation des équations donne :

TNAT68 = 0,10	TMIG68 + 1,00	TNAT62 + -0,06						
<i>R² = 0,95</i>	<i>0,01</i>	<i>0,02</i>						
TNAT75 = 0,02	TMIG75 + 0,98	TNAT68 + -0,15						
<i>R² = 0,93</i>	<i>0,02</i>	<i>0,02</i>						
TNAT82 = 0,04	TMIG82 + 0,97	TNAT75 + -0,16						
<i>R² = 0,97</i>	<i>0,01</i>	<i>0,01</i>						
TNAT90 = 0,08	TMIG90 + 0,96	TNAT82 + -0,03						
<i>R² = 0,96</i>	<i>0,01</i>	<i>0,01</i>						
TMIG68 = 0,61	TMIG62 + 0,46	DEMP68 + -0,94	TNAT62 + 0,61					
<i>R² = 0,91</i>	<i>0,06</i>	<i>0,08</i>	<i>0,05</i>					
TMIG75 = 0,27	TMIG68 + 0,44	DEMP75 + -0,78	TNAT68 + 0,43					
<i>R² = 0,85</i>	<i>0,05</i>	<i>0,11</i>	<i>0,07</i>					
TMIG82 = 0,35	TMIG75 + 0,48	DEMP82 + -0,55	TNAT75 + 0,16					
<i>R² = 0,87</i>	<i>0,05</i>	<i>0,06</i>	<i>0,04</i>					
TMIG90 = 0,47	TMIG82 + 0,39	DEMP90 + -0,45	TNAT82 + 0,07					
<i>R² = 0,94</i>	<i>0,05</i>	<i>0,06</i>	<i>0,02</i>					
DEMP68 = 0,15	DPOP62 + 0,53	DEMP62 + -0,01	PAGR62 + -0,02	PIND62 + 0,03	PSER62 + 0,18			
<i>R² = 0,67</i>	<i>0,28</i>	<i>0,04</i>	<i>0,04</i>	<i>0,05</i>	<i>3,96</i>			
DEMP75 = 0,32	DPOP68 + 0,44	DEMP68 + -0,04	PAGR68 + 0,00	PIND68 + -0,03	PSER68 + 2,03			
<i>R² = 0,80</i>	<i>0,14</i>	<i>0,04</i>	<i>0,03</i>	<i>0,04</i>	<i>3,31</i>			
DEMP82 = 0,95	DPOP75 + -0,28	DEMP75 + -0,13	PAGR75 + -0,14	PIND75 + -0,14	PSER75 + 12,75			
<i>R² = 0,65</i>	<i>0,19</i>	<i>0,04</i>	<i>0,04</i>	<i>0,04</i>	<i>3,64</i>			
DEMP90 = 0,64	DPOP82 + 0,29	DEMP82 + -0,03	PAGR82 + -0,01	PIND82 + 0,01	PSER82 + -0,03			
<i>R² = 0,74</i>	<i>0,17</i>	<i>0,14</i>	<i>0,05</i>	<i>0,05</i>	<i>4,42</i>			

PAGR, PIND, PSER sont respectivement les parts de l'agriculture, de l'industrie et des services dans l'emploi, exprimés en pourcent. Les écarts-types des coefficients sont en italique (pour les *t* de student : se reporter au schéma).

